

La transparence – une valeur de l'Ordre



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice générale

VALEURS DE L'ORDRE

Intérêt public

Intégrité

Collaboration

Reddition de comptes et
transparence

L'amélioration de la transparence dans les établissements et organismes publics, comme les organismes de réglementation qui ont un mandat public, revêt de plus en plus d'importance et est même attendue dans la société. La transparence et la reddition de comptes sont des valeurs fondamentales établies par le conseil pour guider son comportement et sa prise de décision. Elles sont intimement liées parce que la reddition de comptes repose sur la transparence dans la gouvernance, la prise de décision et les rapports sur les résultats.

Afin de matérialiser la transparence et d'afficher ouvertement ses décisions et procédés, le conseil a demandé de remplacer la politique sur la confidentialité par une nouvelle politique sur la transparence. Celle-ci indiquera clairement que les documents de l'Ordre sont publics à moins qu'il n'existe une raison impérieuse d'en préserver la confidentialité. Des critères préciseront les circonstances limitées dans lesquelles les renseignements seront considérés confidentiels, comme les renseignements personnels et sur la santé protégés par la loi. Quand cette nouvelle politique sera prête, le site Web de l'Ordre deviendra l'entrepôt d'information où les parties concernées (le public, les membres, le gouvernement, les éducateurs et les partenaires) pourront se renseigner sur les activités de gouvernance, de gestion et de réglementation de la profession.

Les réunions du conseil sont toujours ouvertes à toute personne qui désire y assister. Les dates sont affichées sur le site Web dans la section « Réunions publiques » en haut de la page d'accueil. C'est là également que vous trouverez les liens vers les ordres du jour des réunions, et plus tard, les documents préparés pour appuyer la prise de décision au conseil.

D'autres outils assurent la transparence de l'organisation :

- le site Web de l'Ordre
- les rapports annuels affichés dans le site Web;
- les bulletins *résumé*;
- les ateliers annuels où sont fournies les nouvelles de l'Ordre et la possibilité pour les membres de poser des questions sur ses activités.

L'Ordre invite toutes les parties concernées à consulter soigneusement cette documentation. Nous nous efforçons de gagner et de conserver la confiance du public et des membres dans l'administration de l'Ordre et la réglementation des diététistes de l'Ontario.